



Doc. 14342
27 juin 2017

Une réponse humanitaire et politique globale à la crise des migrations et des réfugiés en Europe

Amendement¹ n° 2

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée salue également la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016, qui souligne le besoin d'un partage équitable des responsabilités dans l'accueil des réfugiés au niveau mondial et présente un Cadre d'action global pour les réfugiés, qui appelle à une approche collective de la société.»

1. 2017 - Troisième partie de session

